

# Feuille de renseignements

## Entente sur la mobilité de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction entre l'Ontario et le Québec

### Entrepreneurs qui soumissionnent à des appels d'offres ou qui participent à des projets de construction au Québec

Les entrepreneurs qui souhaitent travailler au Québec doivent détenir une licence d'entrepreneur général ou spécialisé de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) avant de soumissionner à un appel d'offres. En outre, les entrepreneurs en plomberie et en électricité doivent s'inscrire à la corporation québécoise compétente et posséder la licence exigée.

La nécessité de détenir une licence avant de soumissionner à un appel d'offres s'applique aussi bien aux entrepreneurs du Québec qu'à ceux des autres provinces. La demande d'une licence s'accompagne de frais, et la licence doit être renouvelée annuellement.

Les entrepreneurs ontariens dont la soumission est rejetée sont admissibles, sous certaines conditions, à un remboursement des frais payés à la RBQ.

### Obtention d'une licence de la RBQ en quatre étapes

1. Remplissez le formulaire intitulé « Demande de délivrance ou de modification d'une licence d'entrepreneur » offert par la RBQ.
2. Passez les examens de la RBQ dans les domaines suivants :
  - gestion de travaux de construction;
  - gestion de la sécurité sur les chantiers de construction;
  - gestion administrative.

Les examens peuvent être administrés en français ou en anglais. De plus, un ou plusieurs dirigeants à temps plein de l'entreprise peuvent les passer. Par ailleurs, plutôt que de passer les examens écrits, les dirigeants de l'entreprise peuvent effectuer un

programme de formation pertinent et reconnu par la RBQ.

Dans le cas des entrepreneurs qui doivent passer par l'étape 2, le traitement du formulaire de demande prend habituellement de quatre à six semaines.

### **Certains entrepreneurs ontariens peuvent être exemptés des trois examens écrits.**

L'entrepreneur ontarien peut être exempté des examens écrits s'il démontre qu'il satisfait à l'une des conditions suivantes :

- il est inscrit depuis au moins trois ans au Tarion Warranty Corporation (autrefois, le Régime de garanties des logements neufs de l'Ontario) (secteur résidentiel);
- il est enregistré depuis au moins cinq ans à la Direction des compagnies et des sûretés mobilières du ministère des Services gouvernementaux (MSG) de l'Ontario, à titre de personne morale (tous les secteurs de construction);
- la raison sociale de l'entreprise, qu'elle soit constituée comme société en nom collectif, société en commandite ou entreprise personnelle, est enregistrée depuis au moins cinq ans à la Direction des compagnies et des sûretés mobilières du MSG.

La RBQ a créé un dossier de demande particulier pour les entrepreneurs de l'Ontario qui sont exemptés des examens écrits. Si la demande est complète, la RBQ peut généralement émettre une licence dans les 24 heures.

3. Vous devez prouver que vous possédez de trois à cinq ans d'expérience pertinente dans la ou les sous-catégories de licence visées. Pour ce faire, présentez des copies de contrats ou de factures pour des travaux de chaque sous-catégorie. Le dossier de demande d'une licence de la RBQ comprend une liste des sous-catégories d'entrepreneur général et de sous-traitant.
4. L'entrepreneur ontarien doit inclure plusieurs autres documents dans sa demande de licence à la RBQ.
  - Une pièce établissant la personnalité morale de l'entreprise, comme des lettres patentes, un certificat de constitution ou une entente de partenariat.

(Note : les entreprises personnelles sont exemptées de cette exigence si

leur raison sociale est la même que le nom du propriétaire.)

- o Une garantie de 10 000 \$ émise par un organisme reconnu par la RBQ.

Cette garantie doit être énoncée strictement dans la formulation exigée par la RBQ (le dossier de demande présente un exemple de formulation).

(Note : les participants au Plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs n'ont pas besoin de soumettre cette garantie s'ils demandent uniquement une licence pour construire des bâtiments résidentiels neufs couverts par le plan.)

- o Des bilans, des rapports de mission d'examen et/ou des états financiers signés et datés indiquant que l'actif de l'entreprise excède le passif d'au moins 20 000 \$ (pour les entrepreneurs généraux) ou d'au moins 10 000 \$ (pour les entrepreneurs spécialisés), et que le ratio de fonds de roulement est d'au moins 1,1/1.

Les renseignements financiers fournis doivent être ceux de la dernière année. Les entreprises constituées en personne morale doivent fournir des états financiers produits par un ordre professionnel de comptables régi par un code professionnel. Les participants au Plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs n'ont pas besoin de soumettre ces renseignements.

- o Une preuve d'accréditation auprès de l'un des administrateurs autorisés du Plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs, dans le cas des entrepreneurs qui veulent construire des bâtiments résidentiels neufs couverts par le plan. Pour plus de précisions, consultez l'un des administrateurs.
- o Le paiement des frais de licence par chèque visé ou mandat-poste fait à l'ordre du ministre des Finances (les frais sont fixés annuellement).

## **Entrepreneurs en électricité**

L'entrepreneur ontarien spécialisé dans les travaux d'électricité doit s'adresser à la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ) pour obtenir une licence et acquérir le statut obligatoire de membre de la corporation. La licence et l'inscription en tant que membre doivent être renouvelées chaque année. Des frais de renouvellement

s'appliquent.

## **Entrepreneurs en plomberie et en chauffage**

L'entrepreneur ontarien spécialisé dans les travaux de plomberie, de chauffage, de systèmes de chauffage, de systèmes de brûleurs au gaz naturel ou au mazout doit s'adresser à la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ) pour obtenir une licence et acquérir le statut obligatoire de membre de la corporation. La licence et l'inscription en tant que membre doivent être renouvelées chaque année. Des frais de renouvellement s'appliquent.

## **Remboursement des frais payés à la RBQ**

La RBQ remboursera les frais qui lui auront été payés par l'entrepreneur ontarien si ce dernier l'avise qu'il souhaite résilier sa licence dans les 15 jours suivant la réception d'un avis indiquant que sa soumission n'a pas été retenue. La RBQ remboursera les frais dans un délai de 15 jours. (Aucun remboursement n'est versé si des travaux de construction ont été exécutés dans le cadre de cette licence, ou s'il s'agit d'une licence renouvelée.)

Pour être remboursé, l'entrepreneur doit remplir le formulaire exigé et fournir une preuve indiquant que sa soumission n'a pas été retenue.

## **Soumissions retenues**

Après avoir obtenu un contrat au Québec, mais avant d'entreprendre le travail de construction, l'entrepreneur détenant la licence exigée doit faire ce qui suit.

- a) Communiquer avec le Registraire des entreprises du Québec afin d'obtenir un Numéro d'entreprise du Québec (NEQ). La Commission de la construction du Québec (CCQ) exigera ce numéro lorsque vous vous y inscrirez.

Toute entreprise qui mène des activités commerciales au Québec doit avoir un NEQ et renouveler son inscription chaque année.

- b) Communiquer avec le Ministère du revenu du Québec afin de :
  - i. s'inscrire au fichier de la taxe de vente du Québec (TVQ);

- ii. satisfaire aux autres obligations applicables aux entreprises et, le cas échéant, aux employeurs.
- c) S'inscrire à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) (équivalent québécois de la CSPAAT).

Obtenir un numéro d'employeur, produire une déclaration des salaires et connaître le taux de cotisation applicable au type de construction exécuté.

L'entrepreneur principal ou le maître d'œuvre du chantier de construction doit transmettre à la CSST un avis écrit d'ouverture du chantier au moins 10 jours avant le début des activités, et ce, à l'aide du formulaire prévu à cet effet.

- d) S'inscrire à la CCQ pour :
  - i. obtenir un numéro d'employeur et présenter des rapports mensuels sur les heures travaillées par tous les travailleurs et sur les déductions applicables;
  - ii. devenir membre de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ), dont tous les entrepreneurs en construction travaillant au Québec doivent faire partie.
- e) Enregistrer la machinerie lourde à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) lorsqu'elle est transportée au Québec.
- f) Enregistrer les camions à la Commission des transports du Québec (CTQ) et à un service de courtage, s'il y a lieu. (Dans le cas des contrats de construction routière, vous devez vous enregistrer à un organisme de courtage pour pouvoir participer à certains projets.)

D'autres exigences particulières s'appliquent à certains travaux de construction : travaux dans les domaines du gaz, du pétrole et du propane, travaux avec des appareils à haute pression et autres spécialités.

## Accès aux contrats de construction de certaines entités publiques

### **Sociétés d'État**

Les entrepreneurs de l'Ontario ont accès aux contrats de construction d'une valeur de 100 000 \$ ou plus des sociétés d'État suivantes :

- Société des alcools du Québec
- Société des loteries du Québec

## **Sociétés publiques d'électricité**

Les entrepreneurs ontariens sont admissibles aux contrats de construction d'Hydro-Québec, lorsque ces contrats sont offerts aux entrepreneurs de l'ensemble du Québec, et ce, aux mêmes conditions applicables à ces derniers.

De plus, les entrepreneurs ontariens sont admissibles aux contrats de construction d'Hydro-Québec à exécuter dans la région administrative de l'Outaouais, lorsque ces contrats sont offerts aux entrepreneurs de cette région, et ce, aux mêmes conditions applicables à ces derniers. Ceux-ci seront considérés comme des entrepreneurs dont la principale place d'affaires est située dans la région administrative de l'Outaouais.

Avant de vous engager dans un projet de construction au Québec, informez-vous concernant les exigences en matière d'inscription auprès des organismes québécois responsables ou du Bureau de protection des emplois (BPE), qui peut aussi répondre à d'autres questions sur l'industrie québécoise de la construction.

Les coordonnées des organismes dont il est question ci-dessus sont jointes en annexe à cette feuille de renseignements.

## **Pour plus de renseignements**

Pour obtenir de l'aide ou des renseignements d'ordre général, communiquez avec :

Bureau de protection des emplois, ministère du Travail  
347 Rue Preston, 4<sup>ième</sup> étage, bureau 430  
Ottawa ON K1S 3J4

Ligne directe : 1 888 998-9959  
Renseignements généraux : 613 288-3847  
Télécopieur : 613-727-2900  
Courriel : [qqconstruction@ontario.ca](mailto:qqconstruction@ontario.ca)

Contact officiel de l'Ontario :

Lori Ann Hay

Gestionnaire (I), Bureau de protection des emplois

Consultez le site Web du [ministère du Travail](http://Ontario.ca/labour) < Ontario.ca/labour >

La présente feuille de renseignements a été conçue à titre d'information uniquement. Elle ne constitue pas un document juridique. Pour de plus amples renseignements, veuillez entrer en contact avec le bureau de protection des emplois ou avec le ministère du Travail.

(This document is also available in English.)

# Liste d'organismes

## Ontario

Organismes Gouvernementaux de l'Ontario	Organismes Gouvernementaux de l'Ontario
<p><b>Ministère du Travail</b>            347 rue Preston, 4<sup>ième</sup> étage, bureau 430            Ottawa ON K1S 3J4            Tél.: 613 228-8050 ou 1 800-267-1916            Téléc: 613 727-2900            Site Web: "<a href="http://Ontario.ca/Labour">Ontario.ca/Labour</a>"</p>	<p><b>Bureau de protection des emplois (ministère du Travail)</b>            347 rue Preston, 4<sup>ième</sup> étage, bureau 430            Ottawa ON K1S 3J4            Tél.: 613-288-3847 ou 1-888-998-9959            Téléc.: 613-727-2900            Courriel: <a href="mailto:ogconstruction@ontario.ca">ogconstruction@ontario.ca</a>            Site Web: &lt;<a href="http://Ontario.ca/Labour">Ontario.ca/Labour</a>&gt;</p>
<p><b>Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation Professionnelle</b>            347 rue Preston, 3<sup>ième</sup> étage, bureau 310            Ottawa ON K1S 3H8            Tél.: 613-731-7100 ou 1-877-221-1220            Téléc. : 613-731-4160            Site Web: "<a href="http://Ontario.ca/Edu">Ontario.ca/Edu</a>"</p> <p><b>Bureau de Cornwall:</b>            132 rue Second Est, bureau 202            Cornwall ON K6H 1Y4            Tél.: 613 938-9702 ou 1 877-668-6604            Téléc.: 613 938-6627</p>	<p><b>Ordre des métiers de l'Ontario</b>            655 Rue Bay, Bureau 600            Toronto ON M5G 2K4            Tél: 647-847-3000 ou 1-855-299-0028            Téléc: 1-866-398-0368            Site Web: "<a href="http://ordre-des-metiers.ca">ordre des métiers</a>"            &lt;<a href="http://www.ordredesmetiers.ca">www.ordredesmetiers.ca</a>&gt;</p>
<p><b>Ministère des services Gouvernementaux</b>            900 rue Bay; 6<sup>ième</sup> étage Mowat Block            Toronto ON M7A 1L2            Tél: 416-327-8300 ou 1-800-361-3223            Téléc.: 416-326-1947            Site Web: "<a href="http://ministere-des-services.ca">ministère des services</a>"            &lt; <a href="http://www.mgs.gov.on.ca">www.mgs.gov.on.ca</a> &gt;</p>	<p><b>Entreprises branches de l'Ontario</b>            Palais de justice            161 rue Elgin, 2<sup>ième</sup> étage            Ottawa ON K2P 2K1            Tél: 613-239-1200 ou 1-800-565-1921            Téléc.: 613-566-2234            Site Web: "<a href="http://ministere-des-services.ca">ministère des services</a>"            &lt; <a href="http://www.mgs.gov.on.ca">www.mgs.gov.on.ca</a> &gt;</p>

Organismes Gouvernementaux de l'Ontario	Organismes Gouvernementaux de l'Ontario
<p><b>Ministère des Finances</b>  <b>Bureau de la taxe de vente au détail</b>            33 rue King Ouest            Oshawa ON L1H 8H5            Tél.: 1 866 ONT-TAXS (1 866 668-8297)            Site Web: "<a href="http://www.fin.gov.on.ca">Ministère des Finances</a>"            &lt; <a href="http://www.fin.gov.on.ca">www.fin.gov.on.ca</a> &gt;</p>	<p><b>Bureau fiscal régional d'Ottawa</b>            1400 Place Blair, bureau 300            Ottawa ON K1J 8B8            Tél.: 1 866 ONT-TAXS (1 866 668-8297)            Site Web: "<a href="http://www.fin.gov.on.ca">Ministère des Finances</a>"            &lt; <a href="http://www.fin.gov.on.ca">www.fin.gov.on.ca</a> &gt;</p>

<b>Associations entrepreneurs de l'Ontario</b>	<b>Associations entrepreneurs de l'Ontario</b>
<b>Council of Ontario Construction Associations</b> 180 Rue Dundas Ouest, bureau 2001 Toronto ON M5G 1Z8 Tél.: 416-968-7200 Télé.: 416-968-0362 Site Web: " <a href="http://www.coca.on.ca">Council of Ontario Construction</a> " <www.coca.on.ca>	<b>Greater Toronto Home Builders Association</b> 20 rue Upjohn, bureau 100 North York ON M3B 2V9 Tél.: 416-391-3445 ou 416-391-4663 Télé.: 416-391-2118 Site Web: " <a href="http://www.newhomes.org">new homes</a> " <www.newhomes.org>
<b>Ontario General Contractors Association</b> 6299 rue Airport, bureau 703 Mississauga ON L4V 1N3 Tél.: 905-671-3969 Télé.: 905-671-8212 Site Web: " <a href="http://www.ogca.ca">Ontario General Contractors</a> " <www.ogca.ca>	<b>Ontario Home Builder's Association</b> 20 rue Upjohn North York ON M3B 2V9 Tél.: 416-443-1545 ou 1-800-387-0109 Télé.: 416-443-9982 Site Web: " <a href="http://ohba.ca">Ontario Home Builders</a> " <http://ohba.ca>
<b>L'Association de la Construction d'Ottawa</b> 196 Avenue Bronson Ottawa ON K1R 6H4 Tél.: 613-236-0488 Télé.: 613-238-6124 Site Web: " <a href="http://www.oca.ca">L'Association de la construction</a> " <www.oca.ca>	<b>Greater Ottawa Home Builders Association</b> 30 Concourse Gate, bureau 108 Ottawa ON K2E 7V7 Tél.: 613-723-2926 Télé.: 613-723-2982 Site Web: " <a href="http://www.gohba.ca">Greater Ottawa Home Builders Association</a> " <www.gohba.ca>
<b>Electrical Contractor's Association of Ottawa</b> 86 Avenue Greenfield Ottawa ON K1S 0X7 Tél.: 613-238-1124 Télé.: 613- 238-8194 Site Web: " <a href="http://www.ecaottawa.org">Electrical Contractor's Association of Ottawa</a> " <www.ecaottawa.org>	<b>L'Association des entrepreneurs en mécanique d'Ottawa</b> 280 rue Albert, bureau 601 Ottawa ON 1P 5G8 Tél.: 613-232-0492 Télé.: 613-235-2793 Site Web: " <a href="http://www.mcac.ca">L'Association des entrepreneurs en mécaniques</a> " <www.mcac.ca>

Autres organismes de l'Ontario	Autres organismes de l'Ontario
<p><b>Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT)</b>            200 rue Front Ouest            Toronto ON M5V 3J1            Tél.: 416-344-1000 ou 1-800-387-0750            Téléc: 1-888-313-7373            Site Web: "<a href="http://www.wsib.on.ca">workplace Safety and Insurance Board</a>"            &lt;www.wsib.on.ca&gt;</p>	<p><b>Tarion Warranty Company</b>            1580 rue Merivale, bureau 508            Ottawa ON K2G 4B5            Tél.: 1-877-982-7466            Téléc: 1-877-664-9710            Site Web: "<a href="http://www.tarion.com">Tarion Warranty Company</a>"            &lt;www.tarion.com&gt;</p>
<p><b>Association de santé et sécurité dans les infrastructures</b>            5110 rue Creebank, bureau 400            Mississauga ON L4W 0A1            Tél.: 905-625-0100 ou 1-800-263-5024            Téléc: 905-625-8998            Site Web: &lt;<a href="http://www.ihsa.ca">Infrastructure Health and Safety Association</a>&gt;            "www.ihsa.ca"</p>	<p><b>Office de la sécurité des installations électriques (OSIE)</b>            155A boul. Matheson Ouest, bureau 202            Mississauga ON L5R 3L5            Tél.: 905-712-5696 (Greater Toronto Area)            ou            Prov.: 705-541-8407            Téléc: 905-507-4712            Contractors: 1-877-372-7233            Site Web: "<a href="http://www.esasafe.com">Electrical Safety Authority</a>"            &lt;www.esasafe.com&gt;</p>
<p><b>Commission des normes techniques et de la sécurité (CNTS)</b>            3300 rue Bloor Ouest -14<sup>ième</sup> étage Centre Tower            Toronto ON M8X 2X4            Tél.: 416-734-3300 ou 1-877-682-8772            Téléc: 416-231-1626            Site Web: "<a href="http://www.tssa.org">Technical Standards and Safety</a>"            &lt;www.tssa.org&gt;</p>	<p><b>Provincial Building and Construction Trades Council of Ontario</b>            35 boul. International            Etobicoke ON M9W 6H3            Tél.: 416-679-8887            Téléc: 416-679-8882            Site Web: "<a href="http://www.ontariobuildingtrades.com">Ontario Building Trades</a>"            &lt;www.ontariobuildingtrades.com&gt;</p>

**Portail d'information sur les milieux de travail de l'Ontario**

San frais: 800-267-8097

Site Web: "[Ontario.ca/business Services](http://Ontario.ca/business%20Services)"  
<[www.ontario.ca/page/business-services](http://www.ontario.ca/page/business-services)>

**Conseil des métiers syndiqués de la construction de l'Est de l'Ontario et de l'Ouest du Québec**

5 Beechwood Avenue  
Ottawa ON K1M 2J5

Tél: 613-749-6575

Télec: 613-747-9317

Site Web: "[Building Trades Council of Eastern Ontario](http://Building%20Trades%20Council%20of%20Eastern%20Ontario)"

<[www.buildingtrades.ca/about](http://www.buildingtrades.ca/about)>

## Québec

Québec Ministries, Agencies, Boards and Commissions	Québec Ministries, Agencies, Boards and Commissions
<p><b>Quebec Construction Commission Head Office</b>            8485 Christophe-Colomb Avenue            Montreal Québec H2M 0A7            Tél: 514-341-2686            Téléc: 514-341-6354            Site Web: "<a href="#">Commission Head Office</a>"            &lt;www.ccq.org&gt;</p>	<p><b>Québec Construction Commission Gatineau Office/ Gatineau Office</b>            225 montée Paiement            Gatineau Québec J8P 6M7            Tél : 819-243-6020            Téléc : 819-243-6018            Site Web: "<a href="#">Commission Head Office</a>"            &lt;www.ccq.org&gt;</p>
<p><b>Régie du bâtiment du Québec (RBQ) Direction des licences (Montréal)</b>            545 Crémazie boulevard East, 4<sup>ième</sup> étage            Montréal Québec H2M 2V2            Tél : 514-873-0976            Téléc : 514-873-7667            1-800-361-0761            Site Web: "<a href="#">Régie du bâtiment du Québec</a>"            &lt;www.rbq.gouv.qc.ca&gt;</p>	<p><b>Bureau Régional de l'Outaouais</b>            170 rue de l'Hôtel de ville, Suite 9.1            Gatineau Québec J8X 4C2            Tél : 819-772-3860            Téléc : 819-772-3973            1-800-567-6897            E-mail : <a href="mailto:gatineau@rbq.gouv.qc.ca">gatineau@rbq.gouv.qc.ca</a></p>
<p><b>Ministère du Revenu du Québec (MRQ)</b>            Complexes Desjardins            C.P 3000, succursale Desjardins            Montreal Québec H5B 1A4            Tél : 1 800 267-6299            Site Web: "<a href="#">Revenu du Québec</a>"            &lt;www.revenuquebec.ca&gt;</p>	<p><b>MRQ-Outaouais</b>            170 rue de l'Hôtel-de-Ville 6<sup>e</sup> étage            Gatineau Québec J8X 4C2            Tél : 1 800 267-6299            Site Web: "<a href="#">Revenu du Québec</a>"            &lt;www.revenuquebec.ca&gt;</p>

<b>Québec Ministries, Agencies, Boards and Commissions</b>	<b>Québec Ministries, Agencies, Boards and Commissions</b>
<b>Régistraire des entreprises du Québec</b> Immatriculation et modification au registre 3, Complexe Desjardins, secteur D172RE Montréal Québec H5B 1A4 Tél: 514 644-4545 1-877-644-4545 Site Web: " <a href="http://www.Registraire des entreprises">www.Registraire des entreprises</a> " <www.registreentreprises.gouv.qc.ca> <b>Adresse Postale</b> C.P. 1364, succursale Terminus Québec Québec G1K 9B3	<b>Régistraire des entreprises du Québec (Immatriculation et modification au registre) In person:</b> 2050, rue De Bleury Bureau RC 10 Montréal Québec H3A 2J5 514 644-4545 1-877-644-4545
<b>Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)</b>  <b>Centre de Service</b> Case postale 19600, succursale Terminus 333 boulevard Jean-Lesage Québec Québec G1K 8J6 Tél: 514-873-7620 1-800-361-7620 Site Web: " <a href="http://Société de l'assurance automobile">Société de l'assurance automobile</a> " <www.saaq.gouv.qc.ca>	<b>SAAQ Centre de Service de Hull</b> 975 St-Joseph boulevard Gatineau Québec J8Z 1W8 1-800-361-7620
<b>Commission des transports du Québec (CTQ)</b> 545 boulevard Crémazie East 10 <sup>ième</sup> , bureau 1000 Montréal Québec H2M 2V1 Tél: 514-873-6424 Téléc: 418-644-8034 1-888-461-2433 Site Web: " <a href="http://Commission des transports">Commission des transports</a> " <www.ctq.gouv.qc.ca>	

<p><b>Québec Contractor Associations</b></p> <p><b>Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ)</b>  435, Grande Allée Est  Québec Québec G1R 2J5  Tél: 418-529-2949  Télé: 418-529-5139  1-800-463-4672  Site Web: "<a href="http://www.acrgtq.qc.ca">Association des constructeurs de route</a>"  &lt;<a href="http://www.acrgtq.qc.ca">http://www.acrgtq.qc.ca</a>&gt;</p>	<p><b>Québec Contractor Associations</b></p> <p><b>Association de la construction du Québec (ACQ)</b>  375, rue de Verdun, bureau 100  Québec Québec G1N 3N8  Tél: 418-687-4121  Télé: 418- 687-3026  1-888-868-3424  Site Web: "<a href="http://www.acq.org">Association de la construction</a>"  &lt;<a href="http://www.acq.org">http://www.acq.org</a>&gt;</p>
<p><b>Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec Inc. (APCHQ)</b>  5930, boul. Louis-H.-Lafontaine  Montréal, Québec H1M 1S7  Tél: 514- 354-8722  Télé.: 514-355-7777  1-877-354-8722  Site Web : "<a href="http://www.apchq.com">association provinciale des constructeurs</a>"  &lt;<a href="http://www.apchq.com">www.apchq.com</a>&gt;</p>	<p><b>Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ)</b>  7905 boul. Louis H. Lafontaine  Bureau 101  Anjou Québec H1K 4E4  Tél : 514-353-5151  Télé: 514-353-6689  1-800-361-4304  Site Web : "<a href="http://www.aecq.org">Association des entrepreneurs en construction</a>"  &lt;<a href="http://www.aecq.org">www.aecq.org</a>&gt;</p>
<p><b>Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ)</b>  5925, boul. Décarie  Montréal Québec H3W 3C9  Tél: 514 - 738-2184  Télé: 514 - 738-2192  1-800 - 456-9061  Site Web : "<a href="http://www.cmeq.org">Corporation des maîtres électriciens</a>"  &lt;<a href="http://www.cmeq.org">www.cmeq.org</a>&gt;</p>	<p><b>Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ)</b>  8175, boulevard Saint-Laurent  Montréal Québec H2P 2M1  Tél: 514- 382-2668  Télé: 514- 382-1566  1-800-465-2668  Site Web : "<a href="http://www.cmmtq.org">Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie</a>"  &lt;<a href="http://www.cmmtq.org">www.cmmtq.org</a>&gt;</p>

Other Québec Organizations	Other Québec Organizations
<p><b>Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) (WSIB in Ontario)</b>            1, complexe Desjardins            Tour Sud, 31e étage            Case postale 3            Succursale Place-Desjardins            Montréal Québec H5B 1H1            Tél : 866-302-2778            Téléc : 514-906-3133            Site Web : "<a href="http://www.csst.qc.ca">Commission de la sécurité et de la santé</a>"            &lt;www.csst.qc.ca&gt;</p>	<p><b>Bureau des soumissions déposés du Québec (Québec Bid Depository System)</b>            Siège social            7750 rue Bombardier            Anjou Québec H1J 2G3            Tél : 514-355-4115 or 1-866-355-0971            Téléc: 514-355-1241            Site Web: "<a href="http://www.bsdq.org">bureau des soumissions déposés</a>"            &lt;www.bsdq.org&gt;</p>

Québec Construction Trade Unions	Québec Construction Trade Unions
<p><b>CSD- Construction Conseil des syndicats démocratiques du Québec</b>            9403 rue Sherbrooke Est, Suite 1000            Montréal Québec H1L 6P2            Tél : 514-899-1029            Téléc : 514-899-9910            1-866-899-1029            Website : "<a href="http://www.csdconstruction.qc.ca">Construction Conseil des syndicats démocratiques</a>"            &lt;www.csdconstruction.qc.ca&gt;</p>	<p><b>CSN- Construction Conseil des syndicats nationaux du Québec</b>            2100-B, boulevard Maisonneuve Est            Montréal Québec H2K 4S1            Tél : 514-598-2421            Téléc : 514-598-2425            Website : "<a href="http://www.csnconstruction.qc.ca">Construction Conseil des syndicats nationaux</a>"            &lt;www.csnconstruction.qc.ca&gt;</p>
<p><b>Conseil provincial du Québec des métiers de la construction international (CPQMC)</b>            8500, boulevard Du Golf            Anjou Québec H1J 3A1            Tél: 514-723-6555            Téléc: 514-723-6444            1-888-927-7624            Website : "<a href="http://www.cpqmci.org">Conseil provincial du Québec</a>"            &lt;www.cpqmci.org&gt;</p>	<p><b>FTQ-construction Fédération des travailleurs du Québec</b>            9671 boul. Métropolitain Est, bureau 201            Montréal Québec H1J 3C1            Tél : 514- 381-7300            Téléc : 514- 381-5173            1-877-666-4060            Website : "<a href="http://www.ftqconstruction.org">Construction Fédération des Travailleurs du Québec</a>"            &lt;www.ftqconstruction.org&gt;</p>
<p><b>Syndicat Québécois de la Construction</b>            2121, avenue Sainte-Anne, bureau 102            Saint-Hyacinthe Québec J2S 5H5            Tél : 450-773-8833            Téléc : 450-773-2232            1-888-773-8833            Website : "<a href="http://www.sqc.ca">Syndicat Québécois de la construction</a>"            &lt;www.sqc.ca&gt;</p>	